

Le circuit de traitement des recours contentieux

Les travaux préparatoires à l'instruction de la réclamation

- 1) Réception de la réclamation par le secrétariat du DG des impôts
- 2) Examen de la recevabilité
- 3) Enregistrement de la réclamation dans le Système JIBAYA
- 4) Examen des demandes de sursis de paiement
- 5) Constitution et orientation du dossier

La phase d'instruction par le service de gestion ou de contrôle

- 1) Rédaction d'une note technique
- 2) Annotation du système JIBAYA par chaque intervenant
- 3) Intégration de la note technique dans JIBAYA
- 4) Transmission du dossier au service du contentieux de la DLC

La phase d'instruction par le Service contentieux de la DLC

- 1) Rédaction d'une note technique
- 2) Annotation du système JIBAYA par le chef du service contentieux
- 3) Intégration de la note technique dans JIBAYA
- 4) Visa du Directeur de la législation et du contentieux dans JIBAYA
- 5) Transmission du dossier à l'autorité compétente pour décision (DGI ou Ministre chargé des Finances)

La décision par l'autorité compétente pour statuer

- 1) Signature de la décision par l'autorité compétente selon les montants concernés
- 2) Notification de la décision au demandeur
- 3) Ordonnancement de la décision et émission d'un certificat de dégrèvement
- 4) Archivage du dossier contentieux